



ARRETE N°A_2026_n°04_15
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : SCI 2A IMMO représenté par Monsieur Ali AKBAS

Domicilié : 589, avenue du 11 Novembre 1918 – 84320 ENTRAIGUES
 Pour : La construction de deux maisons individuelles en R+1 avec garage accolé en mitoyenneté, deux piscines
 Adresse : rue Marius CHASTEL

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
 VU la délibération n°DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant élection du Maire,
 VU la demande de création de numéro de voirie formulée par la SCI 2A IMMO représenté par Monsieur Ali AKBAS,
 VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0110, délivré favorable en date du 26 Mars 2025,
 CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BX 231 BX 232	Rue Marius CHASTEL	495 – Lot 3 485 – Lot 4

Fait à Sorgues, 14/04/26

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Thierry LAGNE



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.